



## ÉLAGAGE :

Réaliser des travaux d'élagage peut présenter des risques en termes de sécurité si la réglementation, incluant les mesures de prévention, n'est pas respectée.



## PRÉPARATION DU CHANTIER

**IL EST IMPORTANT DE BIEN PRÉPARER SON CHANTIER POUR ASSURER UN TRAVAIL EN SÉCURITÉ MAIS AUSSI POUR RESPECTER LES DÉLAIS ET LE BUDGET PREVU DANS LE DEVIS.**

**Identifiez les contraintes du chantier, afin d'anticiper vos besoins :**

- Évaluez les arbres à élaguer (l'état de santé, leur stabilité, les obstacles autour, la méthodologie d'élagage adaptée).
- Identifiez les exigences réglementaires locales, celles-ci varient en fonction de la région, de la taille de l'arbre, de son emplacement, de son éventuelle classification ou s'il est répertorié et de son statut privé ou public.
- Vérifiez la présence de réseaux (aériens et/ou enterrés) ainsi que des éléments sensibles présents au sol, tels que des structures fragiles.

### PENSEZ-Y !

Les arbres et nids d'oiseaux protégés doivent être pris en compte lors de la planification du chantier, leur destruction étant interdite.

**Organisez votre chantier :**

- Anticipez votre besoin en personnels (ex : prévoir un homme de pied) et en matériels.
- Vérifiez l'état de vos équipements et matériels.
- Veillez au port des équipements de protection individuelle (EPI).
- Identifiez le circuit d'évacuation des branches / arbustes.
- Si le chantier empiète sur la voie publique, installez une signalisation temporaire pour délimiter la zone.
- Prévenez le risque de chute de branches ou d'outils sur les passants, en respectant les distances de sécurité et en mettant en place un balisage.



## PRÉPARATION DU CHANTIER

### LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES AVANT TRAVAUX.

#### La fiche d'intervention :

Document obligatoire qui doit être rédigé par le chef d'entreprise. Elle doit inclure l'emplacement, les dates du chantier, une description des travaux et des équipements utilisés, les risques identifiés et les mesures de sécurité à appliquer, le plan d'organisation des secours et les consignes à suivre en cas d'intempéries.

#### Le risque électrique :

- En présence d'une ligne électrique à conducteurs nus à moins de 50 m, effectuer une évaluation du risque.
- Réaliser la DICT pour pénétrer dans la zone de 3 m (BT) ou 5 m (HT) (zone jaune sur le dessin).
- Attention il est interdit de pénétrer dans la zone de 3 m (réseau HTA et BT) ou 5 m (réseau HTB) (zone rouge sur le dessin), sans autorisation de l'exploitant et mise en œuvre des mesures de prévention demandées en réponse à la DICT.
- Assurez-vous d'avoir l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) délivré par le chef d'entreprise.



### CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Les travaux d'élague ne doivent pas être réalisés par mauvais temps. En effet, cela peut augmenter les risques de chutes et de perte de contrôle. Il est important de vérifier la météo avant de commencer tous travaux d'élague.



#### ATTENTION !

Il est interdit de travailler sous orage. En cas de vent supérieur à 20 KM/H, il est fortement recommandé d'interrompre les travaux. Par ailleurs les travaux sous la pluie nécessitent une attention supplémentaire.



## ELAGUER EN SÉCURITÉ

### AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX, IL EST ESSENTIEL DE METTRE EN PLACE DES PÉRIMÈTRES DE SÉCURITÉ ADAPTÉS AUX TECHNIQUES ET AUX SPÉCIFICITÉS DU CHANTIER.

- Délimitez un périmètre de sécurité autour de l'arbre de manière qu'aucune personne ne soit exposée aux chutes de débris, conformément à la réglementation en vigueur.
- Prévoyez un périmètre de sécurité équivalent à deux fois la hauteur de l'arbre.
- Respectez les distances de sécurité indiquées dans le manuel d'utilisation des machines.



### LE RISQUE DE COUPURE

- Assurez l'entretien régulier des machines et des outils (affûtage, graissage).
- Vérifiez la présence et le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (freins de chaîne, arrêteurs de chaîne).
- Formez et sensibilisez les salariés à l'utilisation sécurisée des machines.



### ATTENTION !

Outre l'utilisation de machines ou d'outils manuels, la gestion des branches comporte des risques, car elles peuvent rebondir, vriller ou tomber de manière imprévisible, entraînant des dangers de coupures et/ou d'écrasement.



## TRAVAUX EN HAUTEUR

**Vous utilisez des moyens d'accès en hauteur tels que des plateformes élévatrices (PEMP) et des équipements de protection comme des systèmes d'arrêt de chute...**

- Assurez-vous que les personnes manipulant et utilisant ces moyens soient formées, et disposent d'une autorisation de conduite (si nécessaire).
- Vérifiez l'équipement avant sa mise en service et respectez les consignes d'utilisation du fabricant.
- Balisez la zone de travail.
- En cas d'utilisation d'une nacelle ou d'une plateforme, vérifiez la résistance du sol et la stabilité des points d'appui.



### RAPPEL

Les échelles ne doivent pas être utilisées comme poste de travail, elles sont uniquement conçues pour servir de moyen d'accès sécurisé.



### BON À SAVOIR

Si vous employez des apprentis mineurs, il est interdit de les affecter à des travaux en hauteur portant sur les arbres.



## BIEN CHOISIR SON MATÉRIEL

**POUR VOTRE CONFORT ET VOTRE SÉCURITÉ, UTILISEZ, SELON VOTRE ACTIVITÉ, DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ADAPTÉS À LA NATURE DES TRAVAUX À RÉALISER !**



Le casque élagueur (écran de protection contre les projections (EN 397) (EN 12492), casque anti-bruit ou bouchons d'oreilles (EN 352), lunettes de protection (EN 166)).



Corde dédiée à l'activité d'élagueur (EN 1891).



Les chaussures de sécurité à usage d'élagage (anti-coupure) (EN 17249).



Le harnais (EN 358) ou ceinture à cuissardes (EN 813).



Le pantalon (EN 381-5), la veste, ou la combinaison anti-coupure.



Les gants et manchettes anti-coupures.



Descendeur autobloquant.



Des connecteurs, ou mousquetons 3 mouvements (EN 362).



Une longe de maintien au travail (armée ou non) (EN 358).



Une fausse fourche pour ancrage (EN 795 classe B).

### PENSEZ-Y !

Investissez dans des EPI, machines et outils conformes aux normes CE et/ou NF.



# TRAVAUX SUR CORDE

## UTILISATION DE CORDES

- Dans le cadre des travaux sur corde, il est obligatoire d'utiliser **un système de double corde**, avec deux cordes de travail installées sur un point d'ancrage arboricole sûr, cela garantit la sécurité et la stabilité. En complément, la longe est recommandée pour s'assurer d'avoir plus de stabilité.
- Utilisez une fausse fourche, celle-ci permet un ancrage qui évite les frottements sur l'arbre afin de prévenir l'abrasion des cordes, de ne pas endommager l'arbre et prévenir des troubles musculo-squelettiques (TMS)

**Double corde de rappel.**



**Point d'appui : la longe.**



## ATTENTION !

Les équipements de protection individuelle (EPI) doivent faire l'objet de vérifications périodiques, qui doivent être consignées dans le registre de sécurité. Les vérifications doivent être réalisées par une personne habilitée, elles concernent notamment les systèmes d'arrêt de chute (harnais de sécurité), les cordes de travail et de sécurité, les connecteurs (mousquetons, longes, etc.). Ces équipements doivent faire l'objet d'un contrôle annuel, tel qu'exigé par la législation.



## ORGANISEZ LES SECOURS

**LORS DE TRAVAUX D'ÉLAGAGE, L'ORGANISATION DES SECOURS EST ESSENTIELLE. EN CAS D'ACCIDENT, IL EST VITAL D'AGIR RAPIDEMENT POUR ÉVITER TOUT SURACCIDENT.**

### **Sur le chantier :**

- Le véhicule doit être prêt à partir en direction des secours.
- Le passage doit rester dégagé.
- La signalisation doit permettre de localiser facilement le chantier.
- Le matériel de secours doit être accessibles et utilisé uniquement pour les situations d'urgence (prévoir une trousse de secours adaptée à l'élagage).

### **Au poste de travail :**

- Installer et maintenir une corde d'accès mise à la disposition de l'homme de pied.
- Utiliser des rappels adaptés à la hauteur et à l'envergure de l'arbre.
- Manipuler les cordes avec précision pour éviter les nœuds et faciliter les opérations de secours.





## FORMATION

**LA FORMATION EST ESSENTIELLE POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DES TRAVAUX D'ÉLAGAGE. EN VEILLANT À CE QUE CHAQUE SALARIÉ SOIT FORMÉ, VOUS RÉDUISEZ LES RISQUES D'ACCIDENTS.**

- Formation liée à l'activité d'élagage (technique de coupe).
- Formation liée aux travaux en hauteur.
- Formation liée au travail sur corde (utilisation du harnais, maîtrise des systèmes d'ancrage...).
- Formation liée à la vérification périodique.
- Formation sur l'utilisation d'engin de type nacelle (CACES).
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR), en cas de présence de ligne électrique, téléphonique et de réseaux enterrés.
- Formation sur la signalisation temporaire de chantier.
- Formation aux gestes de premiers secours (Sauveteur secourisme du travail (SST)).
- Formation grimpeur sauveteur dans l'arbre (GSA).



### RAPPEL

c'est au chef d'entreprise de délivrer les autorisations de conduite et autorisation de compétence professionnelle à ses salariés.

**BONNE PRATIQUE :**   
**Organisez régulièrement des exercices de secourisme en hauteur pour être prêt à intervenir rapidement en cas d'urgence lors des travaux d'élagage.**

EN SAVOIR PLUS



IRIS-ST, pôle prévention des artisans du BTP  
et Paysage

[www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

Avec le soutien de la CNAM  
et de Béranger Développement



Recommandation CNAM :

R486 : CACES PEMP - entrée en vigueur le 1er janvier  
2020



**DÉCOUVREZ  
L'APPLICATION  
« LES MÉMOS IRIS-ST »**  
(mémos spécifiques à votre  
métier, quiz, actualités)

